

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 08 décembre 2006

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 30  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
Quorum : 23  
Date convocation du Conseil Communautaire : 01/12/06  
Date d'affichage de la convocation au siège : 01/12/06  
 La séance est ouverte

Le huit décembre de l'année deux mille six à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	jusqu'à 19 h 20			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	à/c 19 h 05		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit		Mme BOURROUSSE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène			X
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	jusqu'à 19 h 40			OLIVIER Julien			X
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	à/c 19 h 15			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert		M. BALAYE	
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre		M. TAMARELLE	
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 22 septembre est adopté à l'unanimité

# **Compte-rendu synthétique des décisions**

**Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
le 08 décembre 2006**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
2006/83	Budget principal de la CCM - DM 3 exercice 2006	Adopté à l'unanimité
2006/84	Budget annexe ordures ménagères - DM 1 exercice 2006	Adopté à l'unanimité
2006/85	Budget annexe gestion site Montesquieu - DM 1 exercice 2006	Adopté à l'unanimité
2006/86	Budget annexe transports scolaires - DM 1 exercice 2006	Adopté à l'unanimité
2006/87	Contrat opérationnel 2006 de la CCM avec le Conseil Général	Adopté à l'unanimité
2006/88	Aérodrome de Bordeaux Léognan Saucats : formalisation de la décentralisation	Adopté à l'unanimité
2006/89	Promesse synallagmatique de vente à la société STRATNET d'une parcelle sur le site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/90	Fixation du prix de vente des terrains de l'extension du site Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/91	Fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts	Adopté à l'unanimité
2006/92	Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF - période 2006/2009	Adopté à l'unanimité
2006/93	Adhésion au PLIE 2007	Adopté à l'unanimité
2006/94	Subvention aux Restos du Cœur	Adopté à l'unanimité
2006/95	Elaboration du document d'objectifs NATURA 2000 « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans »	Adopté à l'unanimité
2006/96	Bassins versants et bords de Garonne - programmations pluriannuelles	Adopté à l'unanimité

# Compte-rendu analytique

## 2006/83 - Budget principal de la CCM - DM 3 exercice 2006

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Cette DM concerne le budget général. Il est proposé de prélever 190 000 € du poste dépenses imprévues pour abonder le budget annexe des ordures ménagères. L'augmentation de ce poste est due à l'accroissement des dépôts en déchetteries en raison de la tempête du mois d'octobre et à l'interdiction de brûlage des déchets verts. Le second poste concerne la section d'investissement. Afin de créditer le programme La Rivière à Léognan et la voirie hors zone, il est proposé de prélever 85 000 € sur les dépenses imprévues d'investissement.

Adopté à l'unanimité

## 2006/84 - Budget annexe ordures ménagères - DM 1 exercice 2006

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Il est proposé de virer 190 000 € du budget principal de la CCM comme expliqué en délibération précédente.

Adopté à l'unanimité

## 2006/85 - Budget annexe gestion site Montesquieu - DM 1 exercice 2006

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Une société a des dettes qui ne seront jamais honorées. Il faut donc provisionner le chapitre « provisions pour risques » de 3 500 € qui seront prélevées sur les dépenses du chapitre général.

Adopté à l'unanimité

## 2006/86 - Budget annexe transports scolaires - DM 1 exercice 2006

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

La commission avait estimé le budget des transports scolaires à 480 000 €, et le budget réel s'établit à 509 000 €. La part restant à la charge de la CCM (après déduction de la part financée par le CG et par les familles) s'établit à 107 000 €.

Adopté à l'unanimité

## 2006/92 - Signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF - période 2006/2009

**Rapporteur : Madame SECCO**

La commission a travaillé sur le projet éducatif intercommunal, qui permet de poser des valeurs et des principes d'action. La présentation de ce projet aux élus a conduit à un vaste débat sur l'étendue des compétences communautaires dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Madame SECCO propose d'inscrire dans le schéma de développement la création d'une crèche familiale intercommunale pour 2008. Dans ce mode de garde, les assistantes maternelles sont employées par la collectivité. L'avantage pour les familles est qu'elles bénéficient de tarifs calculés sur leurs revenus. Cette création nécessite le transfert des deux crèches existantes.

Madame SECCO propose la délibération qui vise à autoriser la signature du contrat enfance jeunesse avec la CAF, qui remplace les dispositifs précédemment existants.

Les maires de la CCM ont attiré l'attention, lors du Congrès des Maires, sur les nouvelles procédures de contractualisation de la CNAF. En effet, il y a quelques années les CAF des départements démarchaient les collectivités afin de leur faire signer des contrats enfance et temps libre. Assurées du soutien de la CAF, ces collectivités se sont fortement engagées dans des actions en direction de la famille et de la jeunesse. A ce jour, l'Etat annonce qu'il ne peut plus assumer financièrement ses ambitions. La baisse pour l'ensemble de la CCM est évaluée à 48 000 €.

Monsieur TAMARELLE déplore également le désengagement de l'Etat. Les élus devront réfléchir sur les incidences financières et techniques des nouveaux transferts proposés.

Monsieur NARDI confirme que la commune de la Brède est également touchée par les restrictions budgétaires de la CAF.

Adopté à l'unanimité

## 2006/87 - Contrat opérationnel 2006 de la CCM avec le Conseil Général

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Dans le cadre des politiques contractuelles menées par les Communautés de Communes et le CG, un certain nombre d'actions sont éligibles dans le cadre de contrats opérationnels. Un certain nombre d'actions sont portées par la CCM, notamment en matière d'environnement (et sont éligibles à un taux d'environ 40 %), d'enfance jeunesse, de voirie, de développement économique ou d'action sociale. Le montant de la subvention s'élève aujourd'hui à 295 380 €.

Monsieur TAMARELLE informe que ce contrat sera signé le 14 décembre.

Adopté à l'unanimité

**2006/88 - Aéroport de Bordeaux Mérignac : formalisation de la décentralisation**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

A compter du 01<sup>er</sup> janvier 2007, la gestion de l'aéroport reviendra à la CCM.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature de la convention de transfert ainsi que l'acte de transfert et à fixer le tarif des redevances.

Monsieur BAQUER a noté qu'une part du budget était consacrée à l'entretien des espaces verts et au fauchage. Il souhaite savoir si une autre solution pourrait être envisagée, par exemple de faire paître des animaux.

Monsieur TAMARELLE confirme que c'est une proposition qui pourrait aboutir.

Monsieur FATH informe que le CG a donné son accord pour faire paître des moutons dans les bois dont il est propriétaire et limitrophes à la Technopole.

Adopté à l'unanimité

**2006/89 - Promesse synallagmatique de vente à la société STRATNET d'une parcelle sur le site Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur DARRIET**

Il s'agit d'une promesse de vente à la société STRATNET. Cette société est implantée à la Rivière et s'est spécialisée dans le conseil en stratégie pour les entreprises.

Elle souhaite acquérir un terrain de 2 400 m<sup>2</sup> pour aménager 200 m<sup>2</sup> de bureaux.

Adopté à l'unanimité

**2006/90 - Fixation du prix de vente des terrains de l'extension du site Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur DARRIET**

Il s'agit de fixer le prix de vente des terrains du site Montesquieu. La CCM a décidé d'aménager 18 hectares, suivant un plan respectant le plan initial en forme d'arc. Ceci a délimité 27 lots supplémentaires. La commission a proposé un prix de vente tenant compte du prix d'achat, de l'aménagement et des frais. Il a été fixé à 14 € HT /m<sup>2</sup> viabilisé.

Monsieur LAFFARGUE souhaite connaître l'estimation des Domaines.

Monsieur TAMARELLE l'informe qu'elle est de 13 €. Il ajoute que la CCM investit pour les recettes futures par l'accueil de nouvelles entreprises.

Adopté à l'unanimité

**2006/91 - Fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts**

**Rapporteur : Monsieur DARRIET**

La commission a examiné le prix des lots qui pourraient être proposés à la vente. Il y a 27 lots à commercialiser. La commission a retenu 12 implantations sur les 26 proposées. Le prix proposé tient compte de l'aménagement, des frais et déduction faite des subventions.

Adopté à l'unanimité

**2006/93 - Adhésion au PLIE 2007**

**Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE**

Il s'agit de renouveler l'adhésion à A.DE.LE pour 2007. Nous entrons dans un nouveau protocole (2007/2013) avec l'Etat.

Une évaluation de l'action menée fait ressortir que 151 bénéficiaires ont rejoint le PLIE. L'objectif de sortie durable était de 50 % et le résultat obtenu est de 54 % sur l'ensemble du PLIE (la CCM a dépassé les 60 %). Il est ressorti la très bonne vision des chefs d'entreprises ainsi que la satisfaction des bénéficiaires.

Dans le nouveau protocole, l'année 2007 voit le budget du FSE diminué de plus de 30 % . Ceci a une incidence sur le budget de 10 000 €. Les chantiers formations qui ont débuté cette année ne seront pas reconduits. Cependant la commission a souhaité que ce dispositif puisse perdurer pour 2007, il faut en étudier préalablement le financement afin de savoir si il sera possible de le maintenir.

Adopté à l'unanimité

**2006/94 - Subvention aux Restos du Cœur**

**Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE**

Cette association installée à la Brède ne peut plus rester dans les locaux qu'elle occupe. La CCM a été sollicitée pour le financement d'un loyer et le déplacement d'un algeco. A ce jour sur le territoire, aucune solution d'hébergement n'a été trouvée. A défaut de pouvoir s'installer sur ce territoire, il serait envisagé une installation sur le secteur de Cadillac.

Monsieur TAMARELLE confirme qu'il serait souhaitable que les Restaurants du Cœur puissent rester sur le territoire, et lance un appel pour que l'on puisse trouver un terrain ou des locaux sur la CCM.

Adopté à l'unanimité

**2006/95 - Elaboration du document d'objectifs NATURA 2000 « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans »**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La CCM s'est engagée avec les communes de Bègles et de Villenave d'Ornon dans l'élaboration du document d'objectif émanant de NATURA 2000. Cette étude est menée par le cabinet GEREa sous l'égide d'un comité de pilotage. Cette étude peut être financée par différents partenaires comme l'Etat, l'Agence de l'Eau, le CG ou le CR.

Adopté à l'unanimité

**2006/96 - Bassins versants et bords de Garonne - programmations pluriannuelles**

**Rapporteur : Monsieur LEMIRE**

Cette délibération a pour objet de présenter l'état d'avancement des études hydrauliques et de permettre de solliciter des subventions.

Concernant le Gât Mort, les travaux engagés précédemment par le syndicat estimés à 25 000 € vont être réalisés.

Concernant les bords de Garonne, les travaux sont estimés à 40 000 € vont également être réalisés.

Concernant le Saucats, la DIG avait déjà été entamée. La programmation sur 5 ans va commencer en 2007.

Concernant le Gât Mort et l'Eau Blanche, il était nécessaire de faire une DIG permettant de faire les travaux. Ces DIG devraient être terminées en automne 2007, ce qui permettra dès 2008 de programmer les 5 ans de travaux.

Adopté à l'unanimité

**Avis sur le projet ferroviaire Bordeaux Espagne**

Monsieur TAMARELLE propose un avis sur le projet ferroviaire Bordeaux Espagne, qui sera envoyé au Président de la Commission Particulière du Débat Public. La fin du débat public est fixée au 19 décembre.

Monsieur GOUVERNEUR souhaite apporter des informations sur les dernières réunions publiques. Une expertise complémentaire sur les chiffres annoncés par RFF de report de la route vers le rail à l'horizon 2020 et pour connaître ce que pourraient donner les lignes actuelles en 2020 a été demandée. Cette expertise réalisée par un bureau d'études Suisse a rendu les conclusions suivantes : concernant le fret, le report devrait être revu de 20 % à la baisse par rapport à ce qu'avait prévu RFF ; concernant la capacité des lignes actuelles, moyennant des aménagements mineurs les lignes actuelles peuvent supporter le trafic jusqu'en 2020.

L'avis présenté est adopté à l'unanimité